



N° 197 Audit de conformité relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy et de la Fondation immobilière de Lancy

rapport publié le 27 juin 2025

No 197 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy et de la Fondation communale immobilière de Lancy			
Recommandations proposées	8	Ouvert	5
		Fermé	3
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, trois recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur :

- La clarification des rôles et responsabilités dans la gestion du projet global de transition énergétique. Ceci comprend la nomination du Service des travaux et de l'énergie (STE) comme chef de projet ainsi que la mise en place d'un Comité de pilotage et d'un Comité opérationnel. Ce dernier assure la mise en œuvre des projets, le suivi des opérations, l'échange d'informations techniques, le suivi financier et le support informatique. Les responsables des travaux de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) et de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (FCLPA) en font partie (recommandation 3).
- L'élaboration d'une planification des travaux à réaliser d'ici à 2030 par la Ville de Lancy et la FCIL, incluant une prévision des budgets nécessaires ainsi que les années de leur soumission au Conseil municipal (recommandation 6).
- La définition d'indicateurs de performance et de leur cible à atteindre d'ici à 2030. Une note de synthèse sera présentée au Conseil administratif chaque année, incluant le suivi des indicateurs clés ainsi qu'une estimation actualisée des émissions de CO² projetées à 2030. Le suivi budgétaire du projet global de transition énergétique sera abordé lors d'une séance annuelle entre le STE et le Service des finances de la Ville de Lancy (recommandation 8).

La stratégie énergétique 2025-2030, élaborée par le STE et validée par le Conseil administratif de la Ville de Lancy en février 2026, intègre les éléments mentionnés ci-devant. Il est prévu qu'elle soit adaptée chaque année, si nécessaire, en fonction des évolutions technologiques, réglementaires et économiques.

No 197 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de la Ville de Lancy et de la Fondation communale immobilière de Lancy					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
197-R1	Soutenir la transition énergétique des fondations communales	Très élevée	CA	31.12.2026	Ouvert
197-R2	Revoir les objectifs stratégiques	Très élevée	STE/SAT	31.12.2030	Ouvert
197-R3	Clarifier les rôles et responsabilités	Elevée	STE	31.12.2025	Fermé
197-R4	Définir une stratégie de financement pluriannuel	Elevée	STE	31.12.2029	Ouvert
197-R5	Accroître la qualité des données en lien avec les bâtiments	Elevée	STE	31.12.2026	Ouvert
197-R6	Élaborer une planification détaillée et chiffrée des travaux à réaliser (a minima) jusqu'en 2030	Très élevée	STE	31.12.2025	Fermé
197-R7	Identifier et gérer les risques (internes et externes)	Moyenne	STE	31.12.2027	Ouvert
197-R8	Définir les modalités de suivi du projet global de transition énergétique	Elevée	STE	31.12.2025	Fermé